

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 février 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/02/2021

Présents : 23

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Bernard COSTE

Abstentions : 0

Représentés: Marie LORENTE par Francis BOUTES

Présents non votants :

Excusés: Elisabeth DAUZAT, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFURIE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Contrat cadre Bourg-Centre

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

C'est dans ce cadre que la Région a signé un contrat avec le territoire dont un axe précise que le Pays doit accompagner la politique Bourg-Centre sur le territoire du Pays.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles assure un rôle de relais et d'interface pour coordonner, sur son territoire et en lien avec les communautés de communes et les communes éligibles, le dispositif régional sur la valorisation et l'attractivité des bourgs centres d'Occitanie.

Dans ce cadre, le Pays apporte une ingénierie extérieure permettant d'accompagner les communes éligibles et d'inscrire les démarches communales dans une réflexion plus large à l'échelle des intercommunalités et du Pays. Le Pays veille par ailleurs à mobiliser les différents dispositifs départementaux, régionaux, nationaux et européens pour contribuer au projet global du Bourg-Centre.

En outre, le Pays met en place un Comité de Pilotage stratégique et de suivi, qui a pour missions :

- D'identifier et de proposer les projets présentés aux co-financeurs dans le programme opérationnel annuel et conformes à la stratégie de développement du territoire défini par le Contrat territorial,
- D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation,
- De procéder à l'évaluation permanente du contrat.

Ce Comité est composé des représentants des cosignataires du contrat territorial et son secrétariat permanent est assuré par les services du Pays.

Deux contrats ont déjà été préalablement validés sur le Pays : Bédarieux et Olonzac.

Lors du Comité de pilotage du 14 janvier 2021, deux autres projets ont été présentés et ont été validés par le COPIL : Magalas et Murviel-les Béziers.

D'autres projets sont en cours ou en phase de réflexion : Lamalou-les-Bains, Thézan-lès-Béziers, Roujan, Capetang, Puisserguier, Saint-Chinian, Saint-Pons-de-Thomières...